

SONDAGE EXCLUSIF

L'AVIS DES CLIENTS

Comment l'entreprise juge-t-elle son avocat ? Les directions juridiques des grandes entreprises adressent un satisfecit global à leurs conseils extérieurs mais elles leur reprochent leur manque de disponibilité. Même si, pour les deux tiers d'entre elles, le conseil avisé reste l'apanage des robes noires, elles apprennent à se passer d'eux dans 45% des cas. Les avocats n'interviennent désormais qu'en renfort du staff juridique interne.

Qui sont vos conseils extérieurs en matière juridique ?

- Un ou plusieurs cabinets d'avocats (ancienne profession) 100 %
- Un notaire 45 %
- Les services juridiques du groupe 33 %
- Un avocat ex-conseiller juridique 29 %
- Un syndicat professionnel patronal 20 %
- Un professeur de droit 19 %
- Un huissier 16 %
- Un professionnel du chiffre 15 %
- Un cabinet de conseil en marques et brevets 14 %
- Les chambres de commerce et autres 3 %

Quel est le premier critère de choix de l'avocat ?

- Sa spécialité 72 %
- Sa notoriété 34 %
- Sa compétence 31 %
- Ses honoraires 29 %

Dans quels domaines faites-vous le plus souvent appel à des avocats ?

- Droit fiscal 62 %
- Contentieux de recouvrement 60 %
- Droit du travail 59 %
- Montages en droit des sociétés ou ingénierie juridique 46 %
- Droit des contrats 42 %
- Propriété industrielle 39 %
- Droit des sociétés (gestion courante) 25 %
- Droit de la sécurité sociale 12 %
- Droit de la construction et de l'urbanisme 7 %
- Droit de la concurrence 7 %
- Droit de certains pays étrangers 2 %

Pourquoi travaillez-vous avec vos avocats actuels ?

- Parce qu'ils étaient déjà les avocats de l'entreprise 56 %
- Parce qu'une relation personnelle ou professionnelle les a recommandés 45 %
- Parce que le juriste de l'entreprise a déjà travaillé avec eux dans une entreprise précédente 29 %
- Parce que le juriste de l'entreprise les a connus lors de ses études de droit 15 %
- Ils ont été remarqués



- dans une manifestation extérieure 10 %
- Ils sont les avocats à titre personnel du juriste d'entreprise 6 %
- Ils ont des relations personnelles avec des membres de l'équipe dirigeante de l'entreprise ou du juriste d'entreprise 3 %

Qu'est-ce qui justifie le recours à un avocat extérieur ?

- Une compétence technique plus pointue dans un domaine déterminé 81 %
- Un avis complémentaire 73 %
- Le manque de temps à un moment donné 35 %
- La volonté de confier le conseil et la procédure à la même personne, dans un souci d'efficacité 20 %
- La force de l'habitude, usages ou procédures contraignantes internes 5 %
- Le souhait d'impressionner le cocontractant ou l'adversaire 5 %
- La politique de la direction générale 4 %

Avez-vous déjà rencontré des problèmes graves avec vos avocats ?

- En matière de compétence technique 30 %
- En matière de respect d'un délai 17 %
- En matière d'honoraires 12 %
- En matière de déontologie 9 %
- En d'autres matières 4 %

Comment se règlent les questions d'argent avec les avocats ?

- Règlement des honoraires proportionnel au temps passé 80 %
- Dois préalable 34 %
- Fonctionnement sur la base d'un forfait annuel 22 %

Trouvez-vous que vos avocats sont trop payés ?

- Ils sont rétribués au juste prix 60 %
- Ils sont trop chers, notamment, les grands cabinets parisiens 35 %
- Ils devraient appliquer un barème détaillé et connu en fonction du type de prestations fournies 21 %

Enquête réalisée par le cabinet de recrutement Inter-Itu. Personne auprès de responsables juridiques de 952 grandes et moyennes entreprises industrielles et tertiaires dont les effectifs dépassent 1 000 personnes.